

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
CRÉATION OU RÉHABILITATION
– Filière agréée choisie –

Préambule : le pétitionnaire installe une filière agréée pour épurer ses eaux usées. Il doit transmettre au SPANC le numéro d'agrément de la filière choisie lors du contrôle de conception.

PETITIONNAIRE :

Nom et Prénom :

Adresse actuelle :

.....

N° de téléphone : N° de portable :

LIEU DE REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF¹ :

Adresse :

.....

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Je soussigné M., traitera les eaux usées de mon habitation¹ avec la filière agréée suivante :

- Fabricant² :
- Dispositif² :
- Capacité de traitement² :
- Numéro d'agrément² :

A....., le.....

Signature

² Vous trouverez toutes les informations sur les filières agréées sur le site <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Entreprises » « Agrément des dispositifs de traitement ».